

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Distribution de solutions d'éclairage

Version en vigueur au 15.04.2026

DOCUMENT CONTRACTUEL

I - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des relations commerciales entre GOGASI SA (ci-après « le FOURNISSEUR ») et ses clients professionnels ou particuliers (ci-après « le CLIENT »), pour toute vente de luminaires, composants d'éclairage, sources lumineuses, appareillages et accessoires associés (ci-après « les MARCHANDISES »), ainsi que pour toute prestation de conseil, d'étude lumière ou de configuration de systèmes d'éclairage (ci-après « les PRESTATIONS »).

Les présentes CGV prévalent sur tout document émanant du CLIENT, notamment ses conditions générales d'achat, sauf accord écrit préalable et exprès du FOURNISSEUR. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

II - OFFRES ET COMMANDES

Les offres, catalogues, tarifs, fiches produits et tout document commercial d'GOGASI SA sont communiqués à titre indicatif et sans engagement. Ils peuvent être modifiés à tout moment, notamment en raison de l'évolution des gammes fabricants.

Une commande n'est ferme et définitive qu'après confirmation écrite par le FOURNISSEUR (bon de commande signé, confirmation par e-mail ou début d'exécution). Le FOURNISSEUR se réserve le droit de refuser toute commande sans avoir à en justifier le motif.

Toute modification ou annulation de commande par le CLIENT doit être notifiée par écrit. Elle n'est acceptée qu'avec l'accord exprès du FOURNISSEUR et peut donner lieu à des frais d'annulation.

III - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

A) Prix :

Les prix s'entendent nets, hors TVA, départ entrepôt du FOURNISSEUR, frais de transport et d'emballage en sus, sauf accord écrit contraire. Ils sont libellés en francs suisses (CHF) et sont valables à la date de la commande.

Le FOURNISSEUR se réserve le droit de réviser ses prix à tout moment, notamment en cas de variation des coûts d'approvisionnement, de modification des droits de douane, ou de fluctuation des taux de change. Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la confirmation de commande.

B) Conditions de paiement :

Sauf accord contraire écrit, les factures sont payables dans les 30 jours suivant la date de facturation, sans escompte. Les paiements sont réputés effectués à la date de leur encaissement effectif sur le compte bancaire du FOURNISSEUR.

Pour toute première commande ou tout CLIENT dont la solvabilité n'est pas établie, le FOURNISSEUR se réserve le droit d'exiger un paiement comptant ou une garantie bancaire avant expédition.

C) Retard de paiement :

En cas de retard de paiement, le FOURNISSEUR est en droit de réclamer, dès l'échéance de la facture et sans mise en demeure préalable (art. 102 al. 2 CO), des intérêts moratoires au taux légal de 5 % l'an (art. 104 CO), ainsi que les frais de recouvrement effectivement engagés.

Le FOURNISSEUR se réserve le droit de suspendre toute livraison ou commande en cours en cas de retard de paiement non régularisé.

D) Réserve de propriété :

Le FOURNISSEUR conserve la pleine propriété des MARCHANDISES livrées jusqu'au paiement intégral du prix. En cas de défaut de paiement, le FOURNISSEUR peut reprendre possession des MARCHANDISES et résoudre le contrat par lettre recommandée. Le CLIENT s'engage à ne pas revendre, transformer ou incorporer les MARCHANDISES tant que le paiement n'est pas intégral.

IV - LIVRAISON

A) Délais :

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Le FOURNISSEUR s'efforce de les respecter mais ne saurait être tenu responsable de retards dus à des causes indépendantes de sa volonté, notamment :

- Rupture de stock ou délais imposés par les fabricants et fournisseurs ;
- Retard du CLIENT dans la communication d'informations nécessaires à la commande ;
- Cas de force majeure : grève, incendie, intempéries, épidémie, pénurie de composants, restriction gouvernementale.

Tout retard de livraison ne pourra donner lieu ni à annulation de commande, ni à indemnité, sauf faute grave du FOURNISSEUR.

B) Réception et vérification :

Le CLIENT est tenu de vérifier l'état et la conformité des MARCHANDISES à la réception. Toute réserve relative à un défaut apparent, un manquant ou une non-conformité visible doit être :

- Notifiée par écrit au FOURNISSEUR dans un délai de 5 jours calendaires à compter de la réception (art. 201 CO) ;
- Accompagnée de photos et d'une description précise du défaut constaté.

Passé ce délai, les MARCHANDISES sont réputées acceptées par le CLIENT quant aux défauts apparents. Les défauts cachés doivent être signalés dès leur découverte.

C) Transfert des risques :

Les risques de perte et de détérioration des MARCHANDISES sont transférés au CLIENT dès leur remise au transporteur (EXW entrepôt FOURNISSEUR - Incoterms 2020), sauf accord contraire écrit.

V - GARANTIE

Les MARCHANDISES bénéficient de la garantie légale prévue aux art. 197 ss CO. La garantie contractuelle est de 2 ans à compter de la date de livraison, sauf garantie fabricant plus étendue. Cette garantie contractuelle ne peut être écartée au détriment du CLIENT consommateur.

La garantie couvre les défauts de matière et de fabrication constatés dans des conditions normales d'utilisation. Elle ne couvre pas :

- Les défauts résultant d'une utilisation non conforme, d'une installation incorrecte ou non autorisée ;
- L'usure normale, les dommages accidentels ou les dommages causés par des tiers ;
- Les modifications effectuées sans accord écrit préalable du FOURNISSEUR.

En cas de défaut couvert, le FOURNISSEUR choisit, à sa seule discrétion, de réparer, remplacer les MARCHANDISES défectueuses ou rembourser le prix d'achat. Les frais de retour des MARCHANDISES défectueuses reconnues comme telles sont pris en charge par le FOURNISSEUR.

Pour bénéficier de la garantie, le CLIENT doit contacter le FOURNISSEUR sans délai après découverte du défaut, en fournissant : la preuve d'achat, la date de livraison, une description précise et des photos du défaut.

VI - RESPONSABILITÉ

La responsabilité du FOURNISSEUR est limitée, toutes causes confondues, au montant HT de la commande concernée.

Toute responsabilité pour dommages indirects (perte d'exploitation, manque à gagner, perte de données) est exclue dans la mesure permise par le droit suisse. Cette exclusion ne s'applique pas en cas de dol ou de faute grave (art. 100 CO).

Le FOURNISSEUR ne saurait être tenu responsable des défauts d'installation, d'intégration ou d'usage des MARCHANDISES effectués par le CLIENT ou un tiers, dès lors que ces opérations n'ont pas été réalisées conformément aux préconisations du fabricant.

VII - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux MARCHANDISES, études lumière, configurations, plans, documentations techniques, logiciels et tout autre élément fourni par le FOURNISSEUR restent la propriété exclusive du FOURNISSEUR ou de ses fournisseurs/fabricants.

Il est concédé au CLIENT un droit d'utilisation personnel, non exclusif, non cessible et non transférable, strictement limité à l'usage des MARCHANDISES acquises. Toute reproduction, diffusion ou utilisation commerciale sans autorisation écrite préalable est interdite.

VIII - CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes informations non publiques (techniques, commerciales, tarifaires) échangées dans le cadre de leurs relations contractuelles, et à ne les utiliser qu'aux fins de l'exécution du contrat. Cette obligation perdure 3 ans après la fin des relations contractuelles.

IX - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles du CLIENT sont traitées conformément à la Loi fédérale sur la protection des données révisée (nLPD, en vigueur depuis le 1er septembre 2023) et son ordonnance d'exécution (OPDo). Dans la mesure où des données de personnes résidant dans l'UE sont traitées, le RGPD (UE) 2016/679 peut s'appliquer.

Le CLIENT dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition sur ses données. Pour les exercer :

info@gogasi.ch.

X - MODIFICATIONS DES CGV

GOGASI SA se réserve le droit de modifier les présentes CGV. Toute modification est communiquée au CLIENT par écrit (e-mail ou courrier) avec un préavis d'au moins 30 jours avant son entrée en vigueur. En l'absence d'opposition écrite du CLIENT dans ce délai, les nouvelles CGV sont réputées acceptées pour les relations futures. Les contrats déjà conclus restent régis par les CGV en vigueur lors de leur conclusion.

XI - DISPOSITIONS FINALES ET DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont régies par le droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM/CISG). En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunaux du canton de Genève, Suisse, sous réserve du droit du CLIENT consommateur de saisir les tribunaux de son domicile.

Si une disposition des présentes CGV est jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions restent en vigueur. Le fait pour le FOURNISSEUR de ne pas exercer un droit ne constitue pas une renonciation à ce droit.

Les présentes CGV sont rédigées en français. En cas de traduction, la version française prévaut.

Contact

GOGASI SA Rue de Champ-Blanchod 11, 1228 Plan-les-Ouates, Suisse E-mail : info@gogasi.ch Date d'entrée en vigueur : 15.04.2026